

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Lors d'une séance générale du conseil d'arrondissement LaSalle, qui sera tenue le 7 avril 2008, à 19 h 30, dans la salle du conseil situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, conformément au règlement sur les dérogations mineures 2101, le conseil statuera sur des demandes de dérogations mineures aux dispositions du règlement de zonage 2098 concernant les immeubles suivants :

1. Escaliers
7678-7680, rue George

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre :

- la construction d'un escalier à 30 cm de la limite avant de la propriété,
- la construction d'un escalier permettant d'accéder au sous-sol à 71 cm de la limite latérale du terrain,
- la construction d'un escalier sur le côté du bâtiment pour accéder au deuxième étage,

alors que selon l'article 6.1.1.11 du règlement de zonage 2098, un escalier doit respecter une marge avant minimale et une marge latérale minimale de 1 m dans la zone H02-14 et que selon l'article 6.1.1.12 du règlement de zonage 2098, aucun escalier permettant d'accéder au deuxième étage ne peut être situé sur le côté d'un bâtiment dans la zone H02-14.

2. Agrandissement
243-245, 6e Avenue

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre la l'agrandissement d'un bâtiment principal à 0 m de la ligne de lot arrière sur une distance de 2,6 m à partir de la limite sud-ouest du lot, alors que selon l'article 3.5.1 du règlement de zonage 2098, le bâtiment principal doit respecter une marge arrière minimale de 5 m dans la zone H02-14.

3. Remisage de déchets
1890, rue Senkus

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'aménagement d'un abri pour le remisage des déchets en cour avant, composé d'une clôture de mailles de fer, alors que selon les articles 6.1.7.2 et 6.1.7.3 du règlement de zonage 2098, l'aménagement d'un espace de remisage de déchets en cour avant ni la construction d'une clôture en mailles de fer ne sont autorisés.

Lors de cette séance du 7 avril 2008, à 19 h 30, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À LASALLE, ce 23 mars 2008.

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement substitut

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

PUBLIC NOTICE IS GIVEN AS FOLLOWS

At a general session of the LaSalle Borough Council to be held on April 7, 2008, at 7.30 p.m., in the Council Room, 55, avenue Dupras, LaSalle, in conformity with minor exemptions bylaw 2101, the Council will render a decision on the applications for minor exemptions from the provisions of zoning bylaw 2098. The immovables affected are:

1. Staircases
7678-7680, rue George

This request for a minor exemption is to allow:

- the installation of a staircase at 30 cm from the front line of the property,
- the installation of a staircase leading to the basement at 71 cm from the lateral property line;
- the installation of a staircase leading to the second floor on the side of the property;

whereas according to article 6.1.1.11 of zoning bylaw 2098, a staircase must be installed at a minimum distance from the front and lateral margin of 1 m in zone H02-14 and according to article 6.1.1.12 of zoning bylaw 2098 a staircase leading to the second floor, along the side of the property is prohibited in zone H02-14.

2. Expansion
243-245, 6e Avenue

This request for a minor exemption is to allow the expansion of a main building at 0 m of the rear property line on a distance of 2.6 m from the south-west limit of the lot, whereas according to article 3.5.1 of zoning bylaw 2098, a minimum rear margin of 5 m is required in zone H02-14

3. Storage of garbage
1890, rue Senkus

This request for a minor exemption is to allow the construction of a wire fence shed for the storage of garbage in the front yard, whereas according to articles 6.1.7.2 and 6.1.7.3 of zoning bylaw 2098, the installation of a shed for the storage of garbage in front yard and the installation of a wire fence in front yard are prohibited.

At this regular session to be held on April 7, 2008, at 7.30 p.m., any interested person may be heard by council with regard to the applications of the said minor exemptions.

GIVEN AT LASALLE on March 23, 2008.

